

1.5 Développer les enseignements artistiques

L'ESSENTIEL

- L'enseignement de l'histoire des arts a été mis en place en 2008-2009 à l'école primaire, et en 2009-2010 au collège et au lycée. Il est désormais inscrit dans les pratiques pédagogiques et suscite l'intérêt de tous, des élèves comme des professeurs.
- Depuis la session 2011, le diplôme national du brevet comporte une épreuve orale d'histoire des arts. La session 2012 permettra de consolider cette épreuve grâce à la mutualisation des meilleures pratiques.
- Dès l'école primaire, le chant choral permet aux élèves de développer leur capacité d'attention et leur mémoire.

➤ Un enseignement de l'histoire des arts consolidé

L'enseignement de l'histoire des arts vise à apporter à tous les élèves une culture artistique, à les sensibiliser à toutes les formes d'art et à développer leurs capacités critiques. Dispensé à l'école primaire depuis 2008-2009 et au collège et au lycée depuis 2009-2010, il peut associer tous les enseignants et toutes les expressions artistiques.

Depuis la session 2011, tous les candidats au **diplôme national du brevet**, scolarisés en établissement, passent une épreuve orale d'histoire des arts. Elle se déroule dans le collège où sont scolarisés les élèves et son coefficient est identique aux autres épreuves (coefficient 2). Les candidats, seuls ou en groupe, présentent un commentaire critique sur une œuvre du XX^e ou du XXI^e siècle en utilisant le support de leur choix. Le jury évalue leurs capacités à analyser l'œuvre et à la rapprocher de courants artistiques.

Pour la session 2012, un **référentiel d'évaluation** sera proposé aux professeurs pour les guider dans l'organisation de l'épreuve et pour préciser le niveau d'exigence attendu. Il sera construit à partir d'une analyse approfondie du déroulement de la session 2011.

De l'école au collège : développer les chorales et encourager la pratique instrumentale

La scolarité du socle commun, centrée sur les fondamentaux, offre aussi aux élèves des pratiques culturelles régulières et exigeantes, notamment dans le domaine musical. Les équipes pédagogiques des écoles et collèges sont ainsi incitées à développer :

- la **pratique du chant en classe**, qui fait travailler la mémoire des élèves, installe une cohésion de groupe et leur offre une connaissance personnelle du patrimoine commun ;
- **les chorales**, qui favorisent le travail collectif avec des élèves d'autres classes, voire d'autres établissements, notamment dans le cadre de chorales inter-degrés. La chorale, portée par un projet artistique exigeant, aboutit à des spectacles publics ou à des prestations ponctuelles, notamment lors de commémorations ou d'événements sportifs et culturels. Elle permet d'approfondir les pratiques vocales menées en classe et d'en renforcer le sens.

À l'école, l'objectif est d'avoir une pratique quotidienne du chant dans toutes les classes et de faire vivre une chorale dans chaque école.

Les équipes pédagogiques peuvent aussi mettre en place des projets plus complexes et plus ambitieux de pratique musicale qui associent souvent le temps scolaire et le temps périscolaire. C'est le cas, par exemple, d'« **Orchestre à l'école** » ; la classe se transforme en orchestre, avec le concours de musiciens de l'école de musique locale. L'éducation nationale favorise aussi l'implantation des **classes musicales à horaires aménagés** qui offrent aux élèves une pratique musicale accrue sur plusieurs années en étroite liaison avec un établissement d'enseignement de la musique.

Plus de ressources en ligne pour les équipes pédagogiques

Un portail interministériel (education.arts.culture.fr) dédié à l'éducation artistique et culturelle, mis en place par les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture, accompagne le développement de l'éducation artistique et culturelle et du nouvel enseignement d'histoire des arts. Il propose :

- des ressources dans toutes les disciplines artistiques et en histoire des arts ;
- un répertoire des actions de formation continue des enseignants pour l'éducation artistique et culturelle et l'histoire des arts ;
- un agenda des manifestations culturelles ouvertes aux scolaires.

Le ministère de la culture et de la communication propose également un portail consacré à l'histoire des arts. Un partenariat avec la Réunion des musées nationaux permet d'y rendre accessibles environ trois cent mille photographies et livres d'art sur histoiredesarts.culture.fr.